
01

A photograph of a forest floor covered in fallen yellow and orange leaves. Sunlight streams through the trees in the background, creating a warm, golden glow. The text '01' is overlaid in the upper center, and a blue horizontal bar is positioned above it.



Présentation générale

Cette présentation générale précise les objectifs et les publics cibles du Rapport sur la santé en Europe de 2015, donne des informations sur le cadre de suivi de Santé 2020, qui constitue l'ossature du document, et présente le contenu des principaux chapitres.

Objectifs et publics cibles

Le Rapport sur la santé en Europe, un ouvrage phare du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, est publié tous les trois ans. Son édition de 2015 vise principalement à :

- rendre compte des progrès accomplis à ce jour sur la voie de la réalisation des cibles de Santé 2020 dans la Région ;
- mettre en évidence les nouveaux horizons en matière d'informations et de bases factuelles en santé qu'il convient d'explorer au cours des prochaines années afin d'optimiser la surveillance de la santé en application de Santé 2020 et au-delà, notamment les mesures du bien-être subjectif.

Étant donné la large place qu'il accorde aux progrès accomplis en vue de réaliser les cibles de la politique Santé 2020, ce rapport s'adresse avant tout aux responsables politiques. Néanmoins, dans la mesure où il traite également de la situation épidémiologique dans la Région européenne ainsi que des besoins et innovations en matière d'informations sanitaires, il intéressera également d'autres

utilisateurs de ce type d'informations, tels que les spécialistes de la santé publique, les établissements d'enseignement, les groupes de médias, les organisations non gouvernementales et les associations de patients et de professionnels de la santé. Outre le rapport complet, une courte publication, qui reprend les faits marquants, est également disponible (1).

Le cadre de suivi de Santé 2020

Santé 2020, la nouvelle politique-cadre européenne de la santé, a été adoptée en 2012 par les 53 États membres de la Région, lors de la soixante-deuxième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. Cette politique plaide en faveur de mesures pangouvernementales et pansociétales pour améliorer de manière significative la santé et le bien-être des populations, réduire les inégalités de santé, renforcer la santé publique et mettre en place des systèmes de santé universels, équitables, durables, de qualité et axés sur la personne. Ses quatre domaines prioritaires sont les suivants :

- investir dans la santé en adoptant une perspective qui porte sur toute la durée de la vie (ou perspective biographique) et responsabiliser les citoyens ;
- relever les principaux défis sanitaires de la Région en matière de maladies transmissibles ou non transmissibles ;
- renforcer les systèmes de santé centrés sur la personne et les capacités de santé publique, y compris la capacité à se préparer et à réagir aux situations d'urgence ;
- créer des communautés résilientes et instaurer des environnements de soutien (2).

Afin de suivre les incidences de la mise en œuvre de Santé 2020, un cadre a été élaboré en étroite collaboration avec les États membres et approuvé en 2013, à l'occasion de la soixante-troisième session du Comité régional. Ce cadre de suivi est constitué de domaines, cibles, quantifications et indicateurs de base ([tableau 1.1](#)) (3). Les indicateurs de base servent de socle au processus de suivi de Santé 2020 au niveau régional ; des indicateurs supplémentaires sont également fournis en parallèle, qui permettront de définir des cibles nationales et de suivre de façon plus détaillée les progrès accomplis au niveau des pays. Le cadre se compose au total de 37 indicateurs : 19 indicateurs de base (dont certains sont utilisés pour plusieurs

cibles) et 18 indicateurs supplémentaires. Les indicateurs de Santé 2020 ont été élaborés par deux groupes d'experts spécialement constitués et composés notamment de représentants des pays. L'annexe 1 donne des informations complémentaires sur le cadre de suivi de Santé 2020 et sur sa mise au point.

Progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles de Santé 2020

Le chapitre 2 évalue le chemin parcouru vers les cibles définies dans le cadre de suivi de Santé 2020 depuis l'année 2010, choisie comme référence par les pays. Il présente les tendances régionales ainsi que les disparités constatées entre les pays concernant les

Tableau 1.1.
Synthèse du cadre de suivi de Santé 2020

Domaine	Cible	Cible quantifiée	Indicateurs de base
Charge de morbidité et facteurs de risque	Réduire la mortalité prématurée en Europe	Réduction de la mortalité prématurée	Mortalité prématurée, tabagisme, consommation d'alcool, surpoids/obésité
		Élimination des maladies à prévention vaccinale	Couverture vaccinale contre la rougeole/rubéole et la poliomyélite
		Réduction de la mortalité due à des causes externes	Taux de mortalité imputable à des causes externes
Personnes en bonne santé, bien-être et déterminants	Augmenter l'espérance de vie en Europe	Augmentation de l'espérance de vie	Espérance de vie à la naissance
	Limiter le manque d'équité en matière de santé en Europe	Réduction des disparités en matière de santé associées aux déterminants sociaux	Mortalité infantile, espérance de vie à la naissance, proportion d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisés, taux de chômage, politiques (sous-)nationales de lutte contre le manque d'équité en santé, coefficient de Gini (répartition des revenus)
	Améliorer le bien-être des populations de la Région européenne	À préciser	Satisfaction par rapport à la vie, soutien social, population disposant d'installations d'assainissement améliorées, coefficient de Gini (répartition des revenus), taux de chômage, proportion d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisés
Processus, gouvernance et systèmes de santé	Couverture universelle et droit à la santé	Mise en œuvre progressive d'une couverture universelle	Part des dépenses de santé à la charge des ménages, couverture vaccinale contre la rougeole/la rubéole et la poliomyélite, total des dépenses de santé
	Cibles ou buts nationaux fixés par les États membres	Les États membres fixent des cibles ou des buts nationaux	Mise en place d'un processus de définition de cibles, politiques nationales alignées sur Santé 2020

indicateurs de base de Santé 2020. Dans certains cas, des indicateurs supplémentaires permettent d'obtenir un tableau plus précis de la situation. Les informations épidémiologiques sont complétées par des exemples instructifs de bonnes pratiques mises en œuvre dans certains pays et par des aperçus des progrès réalisés sur le plan politique dans la Région.

L'un des principes sous-tendant l'élaboration du cadre de suivi de Santé 2020 a été d'exclure les cibles et indicateurs qui figuraient déjà dans les politiques-cadres de l'OMS ou autres. Il s'agissait là d'une décision pragmatique prise dans l'intérêt de la concision et afin d'éviter les redondances. Font exception à cette règle la première quantification relative à la cible de réduction de la mortalité prématurée figurant dans Santé 2020 et les indicateurs de base correspondants, que l'on retrouve dans le cadre mondial de suivi pour les maladies non transmissibles de l'OMS (4). Étant donné leur importance pour la Région européenne, ils ont été jugés essentiels dans le contexte de Santé 2020 : il a par conséquent été décidé de les conserver tout en les alignant sur le cadre mondial. En raison du choix de ne pas répéter les cibles et indicateurs existants, le cadre de suivi de Santé 2020 n'englobe pas la totalité des domaines de santé publique intéressant la Région européenne et relevant de la compétence du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, puisque certains d'entre eux font l'objet d'un suivi au titre d'autres politiques-cadres. En conséquence, le chapitre 2 n'examine pas tous les aspects de la santé publique : il se concentre uniquement sur les domaines et sujets abordés dans le cadre de suivi de Santé 2020 et non sur ceux qui font l'objet d'une surveillance au travers d'autres cadres politiques, comme le Plan d'action européen en matière de VIH/sida 2012-2015 et la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé (5, 6).

Le bien-être et ses contextes culturels

Santé 2020 englobe trois grands domaines (tableau 1.1), au nombre desquels figure le bien-être. Dans le prolongement du Rapport sur la santé en Europe de 2012, qui s'efforçait de définir pour la première fois des indicateurs de suivi du bien-être dans le contexte de Santé 2020, on dispose désormais d'indicateurs testés et mis en œuvre. Le chapitre 3 présente les conclusions et questions qui devront être examinées afin de promouvoir ce nouveau domaine de la santé publique.

Malgré les nombreux travaux qui se poursuivent dans les pays et dans les organisations internationales, les indicateurs de mesure et de suivi du bien-être sont toujours en cours d'élaboration. Il est toutefois devenu évident que les activités menées dans ces domaines sont assorties de défis particuliers, car les éléments sur lesquels elles s'appuient ne sont pas uniquement objectifs, mais également subjectifs. On sait combien il est difficile d'avoir recours à des mesures subjectives : cette démarche suscite des interrogations quant à l'intelligibilité et à la faisabilité des outils de mesure en fonction des différents groupes de population et à l'influence des biais culturels, ces interrogations soulevant à leur tour des questions quant à l'interprétation et à la comparabilité des mesures subjectives. Le chapitre 3 aborde ces points de façon détaillée, en insistant sur l'influence de la culture sur les mesures du bien-être et en mettant en avant les activités de développement dans ce domaine.

Les nouvelles frontières de l'information et des bases factuelles en santé

Le chapitre 4 se penche sur la nécessité de disposer d'informations et de bases factuelles en santé supplémentaires afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre et des incidences de Santé 2020. Il fait la synthèse des défis et des perspectives recensés aux chapitres 2 et 3 et les place dans un contexte plus général en abordant la question des informations et bases factuelles nécessaires au-delà de Santé 2020 et en faisant le lien avec les travaux existants et les avancées prometteuses constatées dans la Région. Les problématiques liées aux méthodes de recueil des données et aux indicateurs traditionnels et reconnus ainsi que les besoins à venir en matière d'informations et de bases factuelles y sont également abordés.